

Je suis perdu entre la peur et l'envi de vivr ma vie avc ma fille

Par circa57, le 25/08/2008 à 12:03

Bonjour,

Je suis maman d'une petite fille de 4ans début septembre. j'ai rencontré son père il y a bientôt 5ans maintenant. On ne s'entend plus, il me rabaisse sans cesse, me crache a la figure, m'insulte de tout les nom devant ma fille. C'est un très bon père mais un mauvais conjoint! A force il a réussi a me faire peur en me faisant du chantage sur la garde de ma fille, quand sans cesse on vous rabaisse en vous disant que vous êtes une pute et une mauvaise mere, que je sert a rien car je ramene on commence a y croire. Je n'es jamais abandonner ma fille, je suis parti au mois de octobre décembre de l'année dernière pour travailler sur Nice, pensant échappé une bonne foi pour toute de son emprise. Sa mère c'est mise sur ma route car elle a était voir une assistante sociale et demander certain chose et ma téléphoner plusieurs fois, dons deux conversation qui sont enregistrer dans mon téléphone, puis je suis revenu de peur de perdre ma fille. J'ai extremement peur de ne plus l'avoir. Je suis chez ma mère en vacance et il était avec moi, au bout de une semaine j'ai voulu rester plus longtemps chez elle car elle habite loin, je voulais ma fille avec et je les presque supplier mais il est parti avec elle quand même prétextant que je suis une mauvaise mère et que ma fille n'a rien a faire avec moi. On a parler de se séparer plusieurs fois, mais il ne vois pas le faite que je puisse avoir la garde, il devient différent quand cette idée lui vient et devient très méchant, il ma même dis un jour, je te crèverais plutôt que ma fille sois avec toi! Aujourd'hui je les appeler comme tout les jours pour parler a ma fille, il travaille, il ma dis que si je rentre pas, il vas directement au affaire sociale de Aix en Provence et comme il dis si bien, je vais t'enculé, escusez moi l'expression. Je veux avoir le droit de ma fille, je sais pas comment sa se passe, je suis ici a coter de Toulouse et elle a Marseille, si je revien chez lui, je sais que j'y resterai encore des années de plus! Et j'en peu plus!! Je suis pas bien!! Comment sa se passe si je reste ici? Combien de temps sa dure afin de pouvoir voir ma fille? Quel son mes droit contre lui et sa mère qui vont dire tant de chose a mon sujet, mais le pire c'est de dire que je suis

une mauvaise mère, c'est pour elle que je reste avec lui, je suis prête a me sacrifier et partir quand elle sera en age de comprendre mais c'est du suicide! Je veux pas lui faire du mal mais je veux ma fille, que faire ??? Merci d'avance

Par Marion2, le 25/08/2008 à 12:14

Vous saississez le JAF de toute urgence. Il statuera sur le droit de visite et d'hébergement et sur la pension alimentaire.

Dans la mesure où il n'y a pas de mariage, il n'est absolument pas nécessaire d'avoir un avocat.

Bon courage

Par circa57, le 25/08/2008 à 12:52

mais comment faire dans l'attente que cela passe au jaf,si je reste chez ma mere cela me portera prejudice?cela peut durer des mois avant que le tribunal ai statuer

Par Marion2, le 25/08/2008 à 13:57

Signalez immédiatement à la gendarmerie votre adresse (chez votre mère) en leur expliquant pourquoi vous résidez chez elle.

Si vous n'avez pas de revenus ou de faibles revenus, prenez un avocat, vous aurez droit à l'aide juridictionnelle. L'avocat demandera un référé. La procédure sera rapide

Par circa57, le 25/08/2008 à 14:29

je tiens a vous remercier pour tous vos conseils